

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

« Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne à la gorge »

Introduction

Montgenèvre est un petit village de montagne authentique, support d'une grande station internationale intégrée au 5ème domaine skiable du monde : la Vialattea. En effet, Montgenèvre est une Commune touristique avec de forts enjeux d'accueil à la frontière de deux pays européens de poids économique important, qui se doit d'être au rendez-vous des attentes d'une clientèle urbaine et connectée, mais aussi de l'exemplarité de la préservation de son cadre naturel.

Bénéficiant de l'ensoleillement des Alpes du Sud, notre domaine jouit toutefois d'un enneigement exceptionnel grâce à nos altitudes : Col à 1860 mètres, pistes jusqu'à 2600 mètres, trois sommets à plus de 3000 mètres d'altitude (Chaberton : 3131 m)... Ainsi, la station est traditionnellement la première à ouvrir, hors-glacier, et la dernière à fermer. Elle propose au minimum 5 mois de ski par an.

Montgenèvre, ce sont également d'autres atouts incontestables :

- Doyenne des stations de sports d'hiver, depuis 1907 ;
- Porte française des JO de Turin 2006 ;
- Une offre diversifiée : Centre Balnéo & Spa Durancia (*labellisé Nuxe*), Luge monorail Monty-Express (*1400 m de descente*), Golf International 18 trous, Bike Park VTT, Espace Trail 3000, activités de pleine nature, Camping des Alberts, Aire de Camping-Car...
- Patrimoine naturel exceptionnel : sources de la Durance et de la Doire, Vallée de la Clarée, massif géologique du Chenaillet, Commune labélisée 3 Fleurs... ;
- Patrimoine sacré (*deux églises, plusieurs chapelles...*), historique (*chemin de Compostelle, Via Domitia, Obélisque de Napoléon, Route de D'Artagnan...*), fortifié (*forts des Gondrans, du Janus, du Chaberton...*) ;
- Gare TGV virtuelle ;
- Première Smart-Station de la Région Sud (*application mobile, données en temps réelles, écrans d'information numériques, bornes tactiles d'information et de satisfaction, parkings connectés, maillage fibre...*) ;
- Première station des Alpes du Sud équipée en 5G...

Aujourd'hui, la Commune de Montgenèvre a l'ambition de coupler son développement numérique avec la réduction de son empreinte carbone. Il s'agit de s'appuyer sur les nouvelles technologies pour favoriser les économies d'énergie.

Les contrats avec TE05 (Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes)

A ce stade, je tiens par ces mots à remercier tout d'abord notre syndicat de communes, Territoire d'énergie des Hautes-Alpes et son Président Jean-Claude DOU tout particulièrement, pour l'ensemble des actions et des projets qu'il apporte concrètement sur notre territoire.

J'ai toujours été un homme de projets, un élu convaincu que le vrai rendez-vous avec nos concitoyens s'apprécie au regard de la concrétisation des idées. L'accomplissement se place par définition dans la réussite de projets. Et j'ajouterais que le second rendez-vous avec le citoyen se situe dans la continuité du service public par la capacité de l'autorité publique que les maires représentent à assurer toute l'année, et sur le long terme, la gestion de ces services.

Ainsi, travailler avec des services compétents et spécialisés permet à la commune de garantir le haut niveau de service attendu qu'exigent nos visiteurs.

Le 23 novembre 2021, une convention de partenariat a été signée entre la Commune de Montgenèvre et TE05, afin d'expertiser les bâtiments les plus énergivores de la Commune et de définir tous les moyens et dispositifs utiles, tant en fonctionnement qu'en investissement, à la réduction des consommations d'énergie. Cette convention, dite « SAGE » (Service d'Assistance à la Gestion de l'Énergie) concerne plus particulièrement les bâtiments communaux les plus emblématiques, mais aussi les plus énergivores : le Centre Balnéo & Spa Durancia, l'Espace Prarial et le Centre Culturel Jean Gabin.

Je fais confiance à territoire d'énergie des Hautes-Alpes pour qu'il soit à la hauteur des missions que nous lui avons confiées en lui demandant de nous aider dans la gestion :

- Des bâtiments de Durancia, de l'Espace Prarial, de Jean Gabin ;
- Et des installations d'éclairage public de la Commune.

Les premiers résultats

Je vous propose, lors de cette conférence de presse, de faire le bilan de la saison de chauffe 2021-2022 du bâtiment Durancia et vous verrez que ce que nous présentons se mesure par des gains tangibles. Pour être honnête et complet dans l'analyse, nous nous référons à la saison 2018/2019 car les années 2019/20 et 2020/21 sont perturbées par les restrictions COVID et donc ne peuvent être utilisées en référence.

Concernant la consommation de propane du bâtiment DURANCIA, pour la saison d'été 2022 (juillet/août) le site a consommé 32 764 litres de propane contre 54 201 litres en 2021 pour la même période, soit 39% d'économie de combustible par rapport à l'année précédente.

Afin d'illustrer le gain financier, entre la saison 2018-2019 et la saison 2021-2022, la Commune a économisé 6 066 €, soit un gain de 11,4% grâce à l'installation d'appareillage qui permet de gérer le fonctionnement des chaudières.

Pour arriver à ce résultat, je remercie, s'il était encore nécessaire, Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes et ses équipes qui sont venus :

- Remplacer l'automate sur les centrales de traitement d'air,
- Commander l'éclairage du site par programme horaire via la supervision,
- Mettre en place de sous-comptages pour le suivi et la répartition des charges des locataires (restaurant, bar).

Le rapport de la saison de chauffe 2021-2022 présenté par Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes montre qu'il y a encore des gains possibles avec des travaux à réaliser sur plusieurs tranches.

C'est ainsi que le Conseil Municipal de Montgenèvre a décidé de confier la compétence « chaleur » de Durancia au syndicat, afin qu'il puisse réaliser ces travaux sur le long terme, pour garantir un prix du Kilowattheure stable et satisfaisant.

Avec des objectifs partagés et ce partenariat engagé, nous pouvons prétendre à plus d'efficacité. **Plus nous serons efficaces dans la gestion du bâtiment et moins nous serons soumis aux aléas du marché du gaz et de l'électricité.**

Dans ce cadre, la Commune de Montgenèvre deviendra donc cliente de Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes comme le gestionnaire du bar ou le restaurant. Et, c'est Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes qui prendra tous les risques et investissements pour garantir à la Commune une stabilité des prix. Dans le même esprit, en 2023, sera opérée l'instrumentation du Centre Jean Gabin et de l'Espace Prarial.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les ambitions de la Commune que de garantir un service public conforme à la destination première des bâtiments et de l'éclairage sans qu'il soit mis à la charge de notre collectivité des dépenses insupportables imposées par des prix de l'énergie qu'il est impossible de maîtriser dans le contexte géopolitique international que nous connaissons.

Un projet ambitieux et innovant : la production d'énergie à partir d'hydrogène

Lors du Conseil Municipal du 15 juin 2022, j'ai été amené à expliciter un projet à l'étude, ambitieux, innovant et d'économie et production d'énergie à base d'Hydrogène sur le Centre Balnéo & Spa Durancia.

Les équipes de TE05 avaient profité de la réunion de travail pour démontrer l'intérêt à s'engager dans une démarche tournée vers la réduction de l'empreinte carbone, la baisse des consommations d'énergie, mais aussi vers la réduction des frais de fonctionnement d'un bâtiment structurant, important pour l'offre touristique de la Station et pour la notoriété de Montgenèvre.

Synthèse conclusive : la Smart Montgenèvre au service de l'environnement

La résilience des territoires passe par une certaine forme d'autonomie, et c'est ce que nous prétendons faire avec le bâtiment Durancia par la production d'électricité photovoltaïque couplée avec un apport d'énergie solaire par des panneaux thermiques qui viendront soulager les consommations de gaz.

La résilience des territoires passera également par une meilleure consommation et optimisation des appels de puissance en fonction des usages instantanés mais également de la prédiction des fréquentations. **Là, nous abordons un sujet qui me tient à cœur dans mon engagement d'une Commune connectée avec la mise en place de la Smart Montgenèvre.**

Le croisement des données prédictives météorologiques, des fréquentations, des demandes des usagers permettra d'informer en temps réel sur les opportunités d'usage, les prix et les services disponibles. La Smart Montgenèvre, c'est proposer une dynamique de prix et des services en temps réel pour que les touristes et habitants adaptent leur comportement avec les offres que nous pouvons instantanément leur proposer.

Ainsi, le numérique et les nouvelles technologies sont au service des clients et des concitoyens, tout en favorisant les économies d'énergie et la réduction de l'empreinte carbone. Toutes les économies réalisées, s'agissant des frais de fonctionnement, viendront abonder nos capacités d'investissement, pour faire perdurer Montgenèvre au rang de pionnière, et confirmer la place qui est la sienne dans le panel des stations de sports d'hiver.

Tous ces axes nécessitent encore du travail ! La Commune, ses partenaires avec Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes, s'engagent à partager des données publiques, hors licence privative, qui permettront à des opérateurs économiques de proposer différents services connectés que l'automobiliste, le skieur, le visiteur et le citoyen pourront apprécier.

Le Maire de Montgenèvre,
Guy HERMITTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Hermitte', written over a horizontal line.



Annexe 1

Les autres actions de la Commune en faveur de l'environnement

Au-delà des projets d'envergure détaillés ci-dessus, en faveur de la préservation de l'environnement et de la nature, la Commune a mis en place de nombreuses opérations complémentaires, parmi lesquelles :

- Création d'un "Quartier aux modes doux et à la voiture excentrée" lors de l'aménagement de l'Obélisque ;
- Gratuité des navettes depuis Briançon, pour l'ensemble des personnels ;
- Extinction de l'éclairage public nocturne (depuis 2015) ;
- Remplacement progressif des ampoules de l'éclairage public par des Leds ;
- Aménagement d'une station-service mixte, faite de bois, proposant des carburants traditionnels et des bornes de recharge pour véhicules électriques, dont le premier super-chargeur de la Région Sud ;
- Incitation des propriétaires à installer des panneaux photovoltaïques ;
- Multiplication des sites de tri sélectif (dispositifs semi-enterrés) ;
- Sensibilisation des enfants des écoles et de l'ensemble des acteurs locaux sur la nécessité de protéger l'environnement exceptionnel qui nous sert de cadre ;
- Mise en place d'une journée citoyenne de propreté, qui mobilise tous les Services de la Station, les Écoles et les citoyens, pour nettoyer le village, les pistes et les chemins à l'issue de la saison d'hiver ;
- Amélioration de la trame verte et bleue sur la Commune, qui contribue à la conservation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau... ;
- Jardins familiaux aux Alberts, intégré dans le PLU. Aux Alberts d'ailleurs, les zones constructibles doivent redevenir inconstructibles en respectant le PPR ;
- Future « voie douce » passant par les Alberts, la Via Clarée ;
- Favorisation des mobilités partagées ;
- Maintien d'un espace naturel pour la pratique du Golf, avec un arrosage contrôlé et raisonné ;
- Préservation des zones humides ;
- Partenariat de reboisement et de préservation des jeunes pousses avec l'ONF.
- Par ailleurs, pour aller dans le bon sens et changer les choses, nous voulons imaginer, avec la population, la perspective de supprimer le goudronnage qui recouvre les cours de nos Écoles pour implanter du gazon et plus d'arbres.

Annexe 2

Les dispositions prises par la Régie des Remontées Mécaniques

A titre de références, il convient de rappeler une série de dispositifs qui confortent la volonté de la RARM, complémentairement à celle de la Commune, d'être exemplaire en termes de préservation de l'environnement :

- Mise en place, par la Communauté de Communes du Briançonnais, d'une à deux navettes 50 places pour le transport des 180 salariés entre Briançon et Montgenèvre (A/R), matin et soir en période hivernale avec une utilisation par 90 % des salariés, les 10 % restants étant en horaire décalés.
- Diminution du parc chenillettes ski alpin (5 machines au lieu de 6) avec un parc récent de moins de 4 ans répondant aux dernières normes anti-pollution.
- Installation d'éclairage leds dans les locaux RARM.
- Utilisation partielle de l'énergie solaire pour le fonctionnement du réseau Radio interne de la RARM.
- La Régie possède une seule chaudière à fioul pour toute son activité de gestion de domaine skiable qui a vu son système de régulation et de distribution de chaleur rénové et asservi au besoin de température des locaux.
- Equipement de « capteurs portes » pour couper le chauffage en position « porte ouverte » du bâtiment principal RARM et d'une partie des locaux de conduite des remontées mécaniques.
- Mise en place de variateurs de vitesse sur les pompes neige de culture en lieu et place de système « tout ou rien ».
- En exploitation hivernale et estivale : diminution de la vitesse des RM en fonction de la fréquentation et fermetures de RM, notamment des doublons, en période de faible fréquentation.
- Plan d'investissement RM à 10 ans : diminution du parc RM (remplacement de RM mais avec diminution du nombre) avec des projets à des altitudes supérieures à 1900 mètres en référence à l'étude « ClimSnow ».
- Tri des déchets : mise en place de tri sélectif pour tous les déchets industriels avec suivi des traitements avec des partenaires agréés.
- Embauche d'un personnel dédié au QSE (Qualité/Sécurité/Environnement).
- Répartition des caisses sur le domaine, pour ne pas obliger les véhicules à rentrer dans le village (caisses de forfaits aux entrées Ouest et Est).
- Re-végétalisation systématique des pistes et du domaine skiable, après travaux.